

Pour une humanité qui se cherche dans les formes d'expression artistique des langues minoritaires

Rythme, image et parole

For A Humanity that Seeks in The Forms of Artistic Expression of Minority Languages

Rhythm, Image and Speech

Dr Samba DOUCOURE

Auteur correspondant, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal),
douclamba@gmail.com

Date de soumission : 15.12.2021 – Date d'acceptation : 23.01.2022 – Date de publication : 30.01.2022

Résumé — En quoi l'humanité peut-elle se chercher dans les formes d'expression artistique des langues minoritaires ? Si l'humanité se cherche, c'est que l'homme n'est pas parvenu jusque-là à épuiser, par les langues dites majoritaires, les diverses facettes de la réalité. Ce sont ces dernières que cherchent à traduire les langues minoritaires à travers différentes formes de représentations artistiques : musique, sculpture, masques, danse, etc. De fait, si elles sont minorisées d'un point de vue politique, démographique ou économique, tel ne semble pas être le cas sur le plan culturel où elles peuvent être aussi au service de l'humanité. Notre objectif consiste ainsi à montrer qu'à travers le rythme, la parole et l'image, les langues minoritaires permettent de satisfaire au besoin humain de comprendre le mystère du réel afin de l'émanciper.

Mots-clés : langue minoritaire, humanité, art, réel, rythme.

Abstract — How can humanity look for itself in the forms of artistic expression of minority languages? If humanity is looking for itself, it is because man has so far failed to exhaust, through so-called majority languages, the various facets of reality. It is these latter that the minority languages seek to translate through their different forms of artistic representations: music, sculpture, masks, dance, etc. Therefore, if they are minority from a political, demographic or economic point of view, it does not seem to be the case from a cultural plan where they can also serve humanity. Our goal is to show that through rhythm, speech and image, minority languages satisfy the human need to understand the mystery of reality in order to emancipate it.

Keywords: Minority language, Humanity, Art, reality, rhythm.

Introduction

Il est à constater que « la diversité linguistique est menacée dans le monde » (ONU, 2008, p. 1) car certaines langues sont vouées à disparaître à cause de leur statut minoritaire. La minorisation d'une langue dépend du fait qu'elle soit parlée par une minorité de la population ou « démolinguistique » (Elke, 2013, p. 20), ou qu'elle provienne d'un groupe restreint de la population. « Le terme minorité pourra induire à penser que le statut minoritaire d'une langue soit imputable à sa (faible) diffusion »

(Matthey & Fibbi, 2010, p. 02). Mais cette minorisation des langues est souvent liée à des facteurs politiques, économiques, démographiques, ethniques ou culturels... C'est en voulant leur redonner leur richesse, leur puissance symbolique, leur « *identité culturelle* » (ONU, 2008), leur « *héritage traditionnel* » (*ibid.*), et leur place centrale dans le monde que l'art, à travers le rythme, la parole et les images, permet aux langues minoritaires d'être au service de l'humanité. Car l'humanité se retrouve et se réalise dans l'expression culturelle du réel ; et le réel se manifeste sous différents aspects en fonction du temps et de l'espace. Or, chaque langue minoritaire est un moyen de saisir ses aspects du réel.

- S'il en est ainsi, comment l'humanité se cherche-t-elle dans les formes d'expression artistiques des langues minoritaires ?
- En quoi consiste une langue minoritaire ?
- Quel rapport existe-t-il entre l'art et les langues minoritaires ?
- En quoi le rythme, la parole et l'image permettent-ils aux langues minoritaires d'être positivement au service de l'humanité ?

Notre objectif dans ce travail consiste à montrer que, par le biais du rythme, de la parole et des images, l'art permet effectivement aux langues minoritaires d'être au service de l'humanité. Il s'agit, d'abord, dans ce travail, de montrer la problématique autour du sens des langues minoritaires ; enfin, souligner que cette recherche d'une humanité dans les langues minoritaires passe par l'art à travers le rythme, la parole et l'image.

1. Problématique de la nature des langues minoritaires

Il existe tout une problématique autour de la nature des langues minoritaires. Pour mieux la cerner, il faut partir d'une analyse minutieuse du concept de « *langue minoritaire* ». C'est dans cette recherche de sens que peut surgir sa valeur et sa place dans le patrimoine de l'humanité. **Quelle est donc la nature des langues minoritaires ? Qu'est-ce qu'une langue et en quoi est-elle minoritaire ?**

Par définition la langue, pris dans le sens du langage, est un système de signes qui servent de moyens de *communication* (Compte-Sponville, 2013, p. 519) et d'échange. Suivant cette logique, la langue est d'abord une organisation, une harmonisation de signes au sein desquels tout le mécanisme de communication entre en jeu afin de donner un sens à la réalité désignée. Elle est « *ce dans quoi nous parlons* » (*ibid.*). Mais ce qui donne un poids expressif à toute langue, c'est l'usage des signes : l'écriture, le verbe, le geste, les symboles, les images, entres autres.

Mais tous les signes linguistiques sont portés par les mots, ou les concepts qui sont fabriqués de toute pièce par l'intelligence humaine, si on en croit Bergson dans *La Pensée et le mouvant* (2013, p. 86-87), et au sein desquels le réel ou les choses sont adaptées. En effet, chaque signe est constitué à la fois d'un mot, pure « *intellectualité* » (*ibid.*) et de la réalité empirique désignée. Ainsi, la langue devient un système de signes qui décrit la réalité empirique et spirituelle ; il y a d'un côté le signe et d'un autre le phénomène désigné. À la base du signe et de la réalité désignée, se retrouve

le sens, ou la perception. Suivant cette logique, la langue transmet par des signes la pensée, la richesse des états de conscience des hommes, tout ce qui se rapporte à leur quotidien ou à leur vécu. C'est, d'ailleurs, pourquoi dit-on que la langue est le véhicule d'une culture ou d'une civilisation. C'est, encore, pourquoi Wagoner et Gazaille supposent qu'« *apprendre une nouvelle langue permet d'être sensible à une nouvelle culture et à une nouvelle manière de penser* » (2013, p. 31). Mais il semble qu'aucune langue à elle seule ne peut dire la totalité du réel. **S'il en est ainsi, en quoi peut-on dire d'une langue qu'elle est minoritaire ?**

Matthey et Fibbi analysent et fondent la problématique de la minorité des langues sur des rapports de force entre deux groupes d'individus qui sont en *quête de pouvoir* (Fall, 2021, p. 40-41) et de « *positions sociales ambitionnées* » (Matthey & Fibbi, 2010, p. 02). Ainsi, « *en fait, le statut majoritaire ou minoritaire se définit en premier lieu dans le rapport au politique : c'est le pouvoir politique qui donne l'investiture de majoritaire à une langue en dépit parfois de sa diffusion effective ; est/sont minoritaire/s la/ les langue/s qui n'a/ ont pas bénéficié de cette investiture* » (*ibid.*).

Cet aspect politique peut être le principal facteur de la diffusion d'une langue, celle qui est considérée majoritaire (ONU, 2008). En effet, les politiques définissent les visions linguistiques de sorte que certaines langues soient plus favorisées que d'autres dans le milieu éducatif, du savoir et du commerce : c'est le cas de certains pays d'Afrique francophone, anglophone ou lusophone, pays dans lesquels les langues étrangères, comme le français ou l'anglais, par exemple, sont favorisées au détriment de langues dites locales, endogènes souvent considérées comme minoritaires. Ce qui ouvre « *la voie à des politiques et pratiques discriminatoires* » (*ibid.*) vis-à-vis de ces langues dites « *autochtones* » (*ibid.*). « *Le processus de minorisation peut prendre la forme d'un choix de langue préférentielle au détriment d'une autre [...] [comme celle utilisée ou non à la maison] ou d'une imposition [comme à l'école]* » (Matthey & Fibbi, 2010, p. 03). Mais si de telles politiques sont prises, c'est qu'il y a une vision économique qui l'accompagne ; car les puissances économiques promeuvent leur langue par des fonds en implantant un peu partout des centres culturels qui défendent leur culture en passant par la diffusion de leurs langues. Ainsi, « *la dimension politique est naturellement tributaire des dynamiques économiques et sociales de sorte que le statut des langues ne se définit [...] que par le biais du pouvoir et du prestige auxquels la maîtrise des langues donne accès* » (*ibid.*). Au-delà de la force, la maîtrise d'une langue donne accès au pouvoir et aux prestiges.

Par ailleurs, à la base de tout cette politique, nous pouvons noter un certain jugement qui résulte d'une étude anthropologique, sociologique ou métaphysique portée sur les langues. Ce jugement consiste à dire que la minorisation d'une langue dépend du fait qu'on ne peut pas y fonder aucune science, qu'elle est parlée, à l'échelle mondiale, par un groupe restreint, et vouée souvent à disparaître. Ce procès fait sur les langues minoritaires est un procès culturel. Car dire qu'une langue est minoritaire revient, dans un autre sens, à minoriser sa culture d'origine. Laure réduit cette analyse selon quatre facteurs essentiels : une « *perspective démolinguistique* » (2013, p. 21), une « *perspective socioéconomique* » (*ibid.*), une « *perspective*

comportementale » (*ibid.*) et « *une perspective perceptuelle* » (*ibid.*). Mais la question qu'on se pose est la suivante : **la minorité numérique, politique et économique d'une langue implique-t-elle, entièrement, celle de sa richesse culturelle ?**

Nous remarquons souvent que la dimension minoritaire d'une langue ne peut pas impliquer sa richesse culturelle. Toute langue, qu'elle soit majoritaire ou minoritaire, ne peut être le mieux saisie que dans la culture dans laquelle elle est parlée. En effet, « *la communication* » (Wagner & Gazaille, 2013, p. 31-32) est la base de toute langue, et les « *éléments socioculturels* » (*ibid.*) sont véhiculés par celle-ci. C'est dans une culture bien donnée que la richesse d'une langue s'affirme, que les hommes qui partagent le même groupe social expriment leur identité, leur émotion, leurs états d'âme et leur existence. « *L'existence d'une langue minoritaire se situe dans le cadre de la diversité culturelle* » (Giordan, 2004, p. 03).

Une langue peut numériquement être minoritaire en fonction du groupe qui la parle ou de son espace d'usage, mais pour autant cela n'enlève en rien à sa dimension esthétique, humanitaire, créatrice ou artistique. Toute langue minoritaire exprime une richesse culturelle. Sous ce rapport, dit Giordan, « *chacune d'entre elle est un univers, un assemblage complexe de sons et d'émotions, d'associations et de symboles, de représentation du mouvement et du temps. [...] la carte linguistique du monde actuel reflète la précieuse diversité de notre patrimoine humain composite* » (*ibid.*).

La culture « *exprime la vision du monde* » (*ibid.*), toute une forme de manifestation de la réalité ontologique, sociologique, psychologique ou métaphysique, propre à une société, « *à un groupe, à une communauté, et peu importe sa dimension* » (*ibid.*). C'est d'ailleurs pourquoi la langue, comme facteur et « *supports de création* » (*ibid.*) culturels, donne une présence effective de l'être. De cela, nous en déduisons que quelle que soit la diversité ou la nature minoritaire des langues, elles sont les différents aspects par lesquels l'être se présente à toute société. D'où l'importance de l'usage des langues minoritaires et de leur sauvegarde pour le patrimoine de l'humanité. Sous ce rapport, « *l'art contemporain entre dans cet ensemble [pour revendiquer] le droit à l'existence de telle ou telle langue minoritaire* » (*ibid.*). **S'il en ainsi, en quoi l'art assure-t-il le rapport entre langue minoritaire et l'humanité ?**

2. L'art comme moyen d'expression des langues minoritaires

Ce qui, dans chaque langue minoritaire, peut servir l'humanité, c'est le rythme, l'image et la parole qui sont à la base de toute une culture bien donnée. Par le rythme, l'image et la parole les langues minoritaires entrent en parfaite communication avec l'humanité tout entière ; car elles sont fortement représentées dans les différentes formes de manifestations artistiques : dans la musique, la danse, la sculpture, la peinture, etc. Mais le rythme est à la base de toutes ces représentations artistiques.

- Comment l'art peut-il par le rythme être le croisement entre les langues minoritaires et l'humanité ?

— Qu'est-ce donc que le rythme et quel est son rapport aux langues minoritaires ?

Nous pouvons définir le rythme comme « *l'impression créée des unités qui se répètent dans le temps* » (Ramus, 1999, p. 39). Mais la définition qui nous semble la plus exhaustive est celle du poète sénégalais Senghor qui l'entend comme l'essence des êtres, c'est-à-dire la force qui donne vie, dynamisme et des ondes qui affectent par les sens et la conscience. « *Il [le rythme] s'exprime par les moyens les plus matériels, les plus sensuels : lignes, surfaces, couleurs, volumes en architecture, sculpture et peinture ; accent en poésie et musique ; mouvement dans la danse. Mais ce faisant, il ordonne tout ce concret vers la lumière de l'esprit* » (Senghor, 1964, p. 211).

Mais cette essence rythmique des êtres n'est mieux saisie que dans la musique. Car, comme le dit Bergson, la musique est universelle en ceci que « *l'échelle musicale reflète l'échelle des êtres dans la nature* » (Schopenhauer cité par Haar, 1994, p. 33-34) de sorte que quand elle vibre, elle fait émouvoir l'humanité toute entière (Bergson, 1948, p. 22). C'est pourquoi Ramus considère que « *c'est en musique que la notion de rythme est la plus évidente : les notes en sont les unités, et celles-ci se répètent à intervalles réguliers ou multiples les uns des autres* » (1999, p. 39).

Mais dans son rapport aux langues, le rythme se manifeste dans la parole poétique. En effet, Ramus en analysant ce rapport entre rythme et langue considère que « *dans toutes les langues du monde le rythme se bas[e] soit sur l'isochronie des syllabes, [...] des accents toniques. [...], [ou] sur la more* » (*ibid.*). Le rythme est un aspect essentiel de la classification des langues, d'ailleurs l'élément le plus essentiel pour décrire une langue. En partant de l'isochronie, mouvement rythmique qui se fait en temps égal, nous distinguons trois (*ibid.*) catégories rythmiques de la langue : la catégorie des *langues accentuées*, celle des *langues syllabiques* et celle des *moraiques*. Cette catégorisation se manifeste le plus dans le chant et dans la musique qui les expriment à travers la variation des tonalités.

Mais ce que nous remarquons est que cette classification souligne un mariage entre les langues minoritaires et majoritaires ; car on retrouve au sein de chaque catégorie de rythme, à la fois des langues minoritaires et majoritaires. Par exemple, dans les langues accentuelles nous trouvons l'anglais et le thaï ou le russe ; dans la catégorie des langues syllabiques, nous retrouvons à côté du français et de l'espagnol, le yoruba et le hindi, etc. **Quelle conséquence pouvons-nous tirer de cette analyse sur le plan linguistique et artistique ?** Il en résulte qu'on retrouve plusieurs dialectes minoritaires dans celles des majorités linguistiques, comme le mot « *samara* », mot persan par le turc et l'italien, et utilisé en Afrique par la société Bambara, qu'on retrouve dans le français et qui garde sa signification originelle à savoir « *la sandale* ».

Sur le plan de la musique, le rythme est la voie propice par laquelle les langues minoritaires se mettent au service de l'humanité, par la force des dialectes, la richesse des émotions qu'elles représentent par le chant et la danse. Ainsi, avons-nous besoin de connaître l'identité de l'artiste ou de comprendre ce qu'il dit pour admirer

le caractère esthétique de son œuvre musicale ou picturale : on note une forte présence des langues minoritaires dans l'art contemporain et particulièrement dans la musique. En solo, Miriam Makeba interprète en swahili le titre « *Maleyka* » ; Baba Maal interprète le film *Black Panthère* en langue peulh ; en duo : Nas, Damian Marley, Mamadou et Mariam interprètent le titre « *Sabali* », c'est-dire « *Immortel* » en bambara, entre autres.

En outre, par le rythme les langues minoritaires évoquent les âmes par la force intensive des émotions et des sentiments exprimés à travers « *les arts visuels* » (Boucher, 2007, p. 09-12). Au-delà de manifester une identité culturelle, par l'imagerie, les langues minoritaires manifestent la « *force vitale* » (Senghor, 1956, p. 51) présente chez tous les êtres, c'est-à-dire la Vie. Cette imagerie artistique prend différente forme de représentation : par exemple, les masques accompagnés d'une variété de couleur lors des festivals, la sculpture et la peinture, entre autres. Chaque forme de représentation est accompagnée de messages symboliques qui peuvent avoir un effet universel. Ainsi, la parole accompagne l'image dont le sens n'est décrit qu'à travers le rythme. Par leur capacité à dire l'être qui est vie, les langues minoritaires, comme d'ailleurs toute autre langue, disposent en soi un caractère ontologique, théologique et métaphysique. Ainsi, « *chaque langue permet une appréhension de l'univers particulière, ferment de créations artistiques* » (Giordan, 2004, p. 02-03).

Dans certaine société traditionnelle, en particulier en Afrique noire, l'être ne se dit que par l'usage des langues structurées par le rythme et l'image. C'est ce que soutient Senghor (1956, p. 48), dans *L'Esthétique négro-africaine*, selon qui la communication entre le négro-africain et ses ancêtres passe par la parole poétique. « *En Afrique noire, nous le verrons, toute littérature, tout art est poésie* » (*ibid.*). Et cette dernière se dit par les langues endogènes.

Les chants rythmiques, la danse, les images, les sculptures et masques constituent des formes de représentations artistiques par lesquelles les langues minoritaires expriment leur identité culturelle, les différentes manières de représenter le réel. Sous ce rapport, par l'art, les langues minoritaires, interrogent « *le monde actuel* » (Boucher, 2007, p. 03) et soulèvent des « *préoccupations universelles* » (*ibid.*). D'ailleurs cette recherche de l'universel à travers le rythme, l'image et la parole, peut motiver des expositions artistiques telles que *Primitivisme* (Ndiaye, 2014, p. 225) et *Magiciens de la terre* (*ibid.*). L'humanité ne se retrouve que dans la compréhension de l'être qui se présente chez chaque groupe humain en un aspect que sa langue élucide. La diversité linguistique implique une diversité culturelle qui est une différente manière de dire l'être.

Conclusion

En résumé, plusieurs facteurs permettent de considérer une langue comme minoritaire : *politique, économique ou démographique*. Mais, même si elle est minoritaire en fonction de ces aspects, cela n'empêche qu'elle reste utile et riche culturellement. En ce sens que chaque langue exprime une culture, et chaque culture évoque une réalité existentielle que manifeste l'art contemporain. Ainsi, l'art contemporain

permet aux langues minoritaires d'être au service de l'humanité en satisfaisant le besoin humain d'épanouissement, de connaissance, et d'esthétique.

Sous ce rapport l'humanité se cherche à travers les différentes formes de représentations artistiques des langues minoritaires. Mais cette recherche de l'humanité dans les langues minoritaires ne peut être retrouvée qu'à travers le rythme, l'image et la parole constitutifs des différents arts. Ainsi perçue **la diversité linguistique n'est-elle pas un atout pour l'humanité ?**

Références Bibliographiques

1. BERGSON, Henri, (1948), *Les deux sources de la morale et de la religion*, Paris : PUF.
— (2013), *La pensée et le mouvant*, PUF, Quadrige.
2. BOUCHER, Cécile, (2007), « La part de la langue en arts visuels », *Liaison*, n°137, pp. 9-12.
3. COMTE-SPONVILLE, André (2013), *Dictionnaire philosophique*, Paris, Quadrige.
4. FALL, Pape Abdou, (2021), *Paroles et pouvoirs : logiques discursives, stratégies de domination et enjeux de mémoire en Afrique noire*, Paris : Kala Herman.
5. GIORDAN, Henri, (2004), « Minorité Linguistique et Art contemporain », <http://portal-lem.com>.
6. HAAR, Michel, (1994), *L'œuvre d'art. Essai sur l'ontologie des œuvres*, Hatier.
7. LAUR, Elke, (2013), « Minorités majoritaires et majorités minoritaires : des oxymorons ? L'exemple des minorités de langue officielle au Canada », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, n°3, pp. 19-40.
8. MATTHEY, Marinette et FIBBI, Rosita, (2010), « La Transmission intergénérationnelle des langues minoritaire », *Revue Tranel (Travaux neuchatois de linguistique)*, n°52, pp. 1-7.
9. NDIAYE, Malick, (2014), « Magiciens de la terre devant les modernités africaines : stratégies curatoriales et mondialisations artistiques », *Ethiopiques : revue négro-africaine de littérature et de philosophie*, n°92, p. 225.
10. RAMUS, Franck, (1999), « Rythme des langues et acquisition du langage », Neurosciences [q-bio.NC]. École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Français.
11. RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS INTERNATIONAUX SUR LES LANGUES AUTOCHTONES - fiche de synthèse, (janvier 2008), « Peuple autochtone, voix autochtones », Document de l'ONU E/C.19/2008/3, <http://documents.un.org>.
12. SENGHOR, Léopold Sedar, (1956), « L'esthétique négro-africaine », *Diogenes : revue trimestrielle*, Gallimard, n°16.
13. WAGENER, Albin et GAZAILLE Mariane, (2013), « Art des langues et art du rythme : Pour un enseignement physique et musical des langues vivantes », *Voix Plurielles*, Association des professeur-e-s de français des universités et collèges canadiens, n° 10, pp.31-42.

Pour citer cet article

Samba DOUCOURE, « Pour une humanité qui se cherche dans les formes d'expression artistique des langues minoritaires : Rythme, image et parole », *Paradigmes*, vol. V, n° 01, janvier 2022, p. 19-25.